

APPRENEZ LA DIFFÉRENCE : AUTO-SURVEILLANCE, AUTO-ISOLEMENT ET ISOLEMENT POUR LA COVID-19

SYMPTÔMES DE LA COVID-19



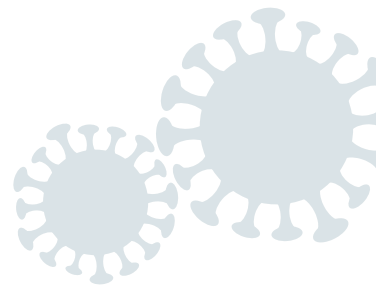
FIÈVRE



TOUX



DIFFICULTÉ À RESPIRER



AUTO-SURVEILLANCE



Vous :

- ▶ ne présentez aucun symptôme;
- ET
- ▶ avez des antécédents d'exposition possible au nouveau coronavirus causant la COVID-19 au cours des 14 derniers jours.

AUTO-ISOLEMENT

Vous :

- ▶ ne présentez aucun symptôme;
- ET
- ▶ avez des antécédents d'exposition possible au nouveau coronavirus à la suite d'un voyage à l'extérieur du Canada ou êtes en contact étroit avec une personne ayant reçu un diagnostic de COVID-19.

ISOLEMENT

Vous :

- ▶ présentez des symptômes, même légers;
- ET
- ▶ avez reçu un **diagnostic** de COVID-19 ou êtes dans l'attente du résultat d'un test de laboratoire pour la COVID-19.



L'**AUTO-SURVEILLANCE** consiste à :

- ▶ **vous examiner** pendant 14 jours afin de déceler les symptômes de la COVID-19;
- ▶ vaquer à vos occupations tout en **évitant les lieux achalandés** et en augmentant votre distance des autres personnes, dans la mesure du possible.

L'**AUTO-ISOLEMENT** consiste à :

- ▶ **rester à la maison** et vous examiner afin de déceler tout symptôme, même léger, pendant 14 jours;
- ▶ **éviter les contacts avec d'autres personnes** afin de prévenir la propagation de la maladie tant à la maison que dans votre collectivité dans l'éventualité où vous présentez des symptômes.

L'**ISOLEMENT** consiste à :

- ▶ **rester à la maison** jusqu'à ce que votre autorité de santé publique déclare que vous n'êtes plus à risque de transmettre le virus à d'autres personnes;
- ▶ **éviter les contacts avec d'autres personnes** afin de prévenir la propagation de la maladie à la maison et dans votre collectivité, particulièrement pour les personnes qui présentent un risque élevé de maladie grave, comme les personnes âgées et les personnes vulnérables sur le plan médical.



L'**auto-surveillance** est nécessaire si :

- ▶ vous avez des motifs de croire que vous avez été **exposé à une personne** atteinte de la COVID-19;

OU

- ▶ vous êtes en **contact étroit** avec des personnes âgées ou des personnes vulnérables sur le plan médical;

OU

- ▶ votre autorité de santé publique vous a **donné pour instruction de pratiquer l'auto-surveillance** pour tout autre motif.

Auto-isolez si :

- ▶ vous avez voyagé à **l'extérieur du Canada** au cours des 14 derniers jours;

OU

- ▶ votre autorité de santé publique vous a identifié comme un **contact étroit** d'une personne ayant reçu un diagnostic de COVID-19.

L'**isolement** est nécessaire si :

- ▶ vous avez reçu un **diagnostic de COVID-19**;

OU

- ▶ vous êtes **dans l'attente du résultat** d'un test de laboratoire pour la COVID-19;

OU

- ▶ votre autorité de santé publique vous a **donné pour instruction de vous isoler à la maison** pour tout autre motif.



Si vous présentez des symptômes, **isolez vous des autres personnes immédiatement** et communiquez avec votre **autorité de santé publique** aussitôt que possible.

Si vous présentez des symptômes, même légers, **restez à la maison, évitez les contacts avec d'autres personnes** et communiquez avec votre **autorité de santé publique** aussitôt que possible.

Si vos symptômes s'aggravent, communiquez immédiatement avec votre fournisseur de soins de santé ou votre **autorité de santé publique** et **suivez leurs instructions**.

NOUS AVONS TOUS NOTRE PART À FAIRE POUR PRÉVENIR LA PROPAGATION DE LA COVID-19. POUR PLUS DE DÉTAILS :

1-833-784-4397

@ canada.ca/le-coronavirus

✉ phac.info.aspc@canada.ca

